

Association Zero Waste France  
3 rue Charles Nodier  
75 018 - Paris



A Paris, le 7 mars 2019,

*Lettre ouverte aux enseignes de la grande distribution E. Leclerc, Intermarché, Super U, Casino et Auchan,*

Adressée à Messieurs **Michel Edouard Leclerc (E. Leclerc)**, **Thierry Cotillard (Intermarché)**, **Dominique Schelcher (Super U)**, **Jean-Charles Naouri (Casino)** et **Edgard Bonte (Auchan)**

Objet : acceptation des contenants alimentaires des clients au sein de vos grandes surfaces afin de réduire les déchets d'emballages

Depuis plusieurs années, la société civile prend conscience que la production massive de déchets générés par notre système économique constitue un problème majeur pour l'environnement et la santé humaine. Les impacts de la mise en décharge des déchets, de leur incinération ainsi que de leur recyclage se matérialisent un peu plus chaque jour : pollutions des sols, de l'eau, de l'air, consommations d'énergie et gaspillage des ressources à extraire toujours plus profondément.

En France, 3.5 millions de tonnes de déchets plastiques sont produits chaque année, dont plus de 2 millions de tonnes sont des emballages<sup>1</sup>. Cette pollution générée par le plastique, que l'on retrouve désormais dans tous les milieux, interpelle. Elle amène nos concitoyens à agir à leur échelle pour endiguer ce fléau : ceux-ci changent leurs modes de consommation, en réduisant l'utilisation d'emballages jetables.

En effet, parmi les actions les plus emblématiques de la démarche visant à réduire à la source les déchets (*Zero Waste*, pour "*zéro déchet - zéro gaspillage*"), figure le fait pour les consommateurs de demander à être servis dans leurs propres contenants réutilisables. Ce geste se développe tant auprès des commerces de proximité (boulangeries, charcuteries, fromageries...) que dans les rayons "à la coupe" des grandes enseignes que vous dirigez.

En tant qu'association nationale promouvant la réduction des déchets, nous sommes régulièrement interpellés par nos groupes locaux ou des citoyens, qui nous font part de

---

<sup>1</sup> Deloitte - Analyse de la chaîne de valeur du recyclage des plastiques en France

leurs pratiques et retours d'expérience. Concrètement, il n'est pas toujours possible pour eux d'être servis dans leurs contenants au sein des magasins de vos enseignes. Si certains établissements l'acceptent déjà, d'autres freinent et en attendant, "*font remonter au siège*", attendant une prise de position de votre part qui légitimerait la pratique. Aujourd'hui, les difficultés rencontrées découragent certains clients dans leur démarche, ceux-ci ne souhaitant pas systématiquement essuyer des refus.

Or, nous souhaitons attirer votre attention sur le fait que cette habitude est d'ores et déjà bien ancrée dans de nombreux endroits en France, et fortement encouragée par notre réseau de groupes locaux depuis des années. Dans le cadre de notre campagne "*mon commerçant zéro déchet*" lancée en 2014, ce sont plus de 145 commerçants à Lille, 140 à Lyon et 120 à Strasbourg qui ont déjà apposé un autocollant signalant explicitement à toute leur clientèle que les contenants propres, secs et aptes au contact alimentaire y sont les bienvenus.

Cette pratique est aussi encouragée tant par le Ministère de l'agriculture<sup>2</sup> que par l'Ademe<sup>3</sup>. Aussi, cette demande citoyenne croissante tendant à la réduction des emballages jetables et du plastique a été entendue par l'enseigne Carrefour. Dans le cadre de son programme "*Act for food*", par un "*acte 13 - réduire les emballages*", tous les magasins acceptent désormais les contenants des clients dans les rayons concernés. Les salariés ont été clairement (in)formés à cet effet. Surtout, la démarche est explicitement affichée dans tous les points de vente, ce qui facilitera les achats des clients déjà sensibilisés, et fera germer cette idée auprès d'un public encore plus élargi.

Pour protéger les écosystèmes et la santé humaine, il est crucial que de telles actes considérés aujourd'hui comme "inhabituels" deviennent rapidement la norme. Il est urgent que des enseignes comme les vôtres agissent, non seulement afin de faciliter les démarches des clients les plus sensibilisés, mais aussi pour toucher une clientèle qui, si elle était mieux informée, adopterait plus largement cette habitude.

La réduction à la source des déchets étant une priorité absolue au regard des pollutions qu'ils provoquent, nous vous prions de prendre les mesures adéquates afin, dans les délais les meilleurs, de permettre à vos clients d'être servis dans leurs propres contenants, de communiquer largement autour de cette pratique et de récompenser l'effort des consommateurs qui agissent quotidiennement pour réduire les emballages jetables, sous forme par exemple de réduction.

Restant à votre disposition, je vous prie, Messieurs, de croire en l'expression de mes sentiments respectueux,

Flore BERLINGEN  
Directrice  
Zero Waste France

---

<sup>2</sup> Voir instruction du 22 février 2017 - Activités de commerce de détail et de transport de produits d'origine animale et denrées - DGAL/SDSSA/2017-164 - pages 16 et 17

<sup>3</sup> Voir Ademe - "*Manger mieux, gaspiller moins*" - août 2018